

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/110
2 décembre 1999

(99-5346)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Déclaration de M. Hartwig de Haen Sous-Directeur général, Département économique et social

(En qualité d'observateur)

Environ 800 millions de personnes souffrent encore de la faim. Le nombre des personnes sous-alimentées dans les pays en développement a quelque peu diminué ces dernières années mais beaucoup trop lentement. La semaine dernière encore, la Conférence de la FAO à Rome a réitéré l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, à savoir réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015. Pour atteindre cet objectif, il est urgent de prendre des mesures dans les plus brefs délais.

L'accès à des quantités suffisantes d'aliments salubres et nutritifs est essentiel pour une vie saine et active. Le commerce est vital pour la sécurité alimentaire tant des pays pauvres que des pays riches. Le commerce des produits agricoles, se montant à quelque 450 milliards de dollars EU par an, a presque doublé depuis 1980.

La principale préoccupation de la FAO durant le prochain cycle de négociations est de faire en sorte que la réforme du cadre réglementaire régissant le commerce agricole international conduite à la sécurité alimentaire pour tous. Dans cette optique, j'aimerais faire sept brèves remarques.

Problèmes de fond

1. Les marchés agricoles mondiaux sont encore très faussés

Le Cycle d'Uruguay a ouvert un processus visant à réduire les distorsions dans le secteur agricole. Mais la persistance de niveaux élevés de soutien et de protection dans certains pays à revenu supérieur a des effets négatifs sur l'agriculture d'autres pays en faisant baisser les prix des denrées alimentaires, réduisant ainsi les investissements dans le secteur. Les agriculteurs des pays en développement en particulier pâtissent de ces distorsions. Les consommateurs des pays importateurs ont parfois bénéficié des excédents en résultant mais, à long terme, les prix plus bas ont conduit un certain nombre de pays importateurs nets de produits alimentaires à négliger leur propre agriculture dans les politiques gouvernementales.

De nombreux pays en développement, pour leur part, ont déjà pris d'importantes mesures d'ajustement structurel internes. Elles ont contribué à réduire non seulement les distorsions dans les marchés internationaux, mais aussi les désincitations antérieures défavorables à leur propre agriculture. Il est clair que leurs efforts seraient moins efficaces s'ils n'étaient soutenus par des réductions correspondantes des distorsions dans les pays à revenu supérieur.

2. Le processus de réforme doit tenir compte de la nécessité pour les pays en développement de donner la priorité à leur propre agriculture

L'agriculture, en particulier la production vivrière, est naturellement la plus vitale des activités humaines. Jusqu'ici, très peu de pays sont parvenus à une croissance économique rapide et ont réduit la pauvreté sans développer leur secteur agricole. Malgré un potentiel important, l'agriculture dans de nombreux pays en développement, notamment dans les zones rurales où vivent la majorité des affamés du monde, reste peu développée. Pour maints pays à faible revenu et à déficit vivrier, donner la priorité au développement agricole est le moyen le plus sûr et le plus rapide d'associer croissance économique soutenue et atténuation de la pauvreté avec la production vivrière intérieure.

Pour les pays en développement, par conséquent, le principal enjeu au cours du prochain processus de réforme est de faire en sorte que le cadre réglementaire international régissant le commerce agricole contribue à leur développement agricole et à leur sécurité alimentaire.

3. L'agriculture des pays en développement doit devenir plus compétitive pour ralentir la tendance à la dépendance croissante vis-à-vis des importations alimentaires et à la stagnation de la croissance des exportations

En général, le secteur agricole des pays en développement peut renforcer la sécurité alimentaire de deux manières - en augmentant les exportations en tant que source de devises et en développant la production vivrière. Cette dernière a une importance primordiale pour les pays les moins avancés importateurs nets de produits alimentaires dont les factures d'importation ont régulièrement augmenté durant les années 90.

Pour que l'agriculture remplisse cette double fonction, le processus de réforme doit permettre aux pays de poursuivre les mesures visant à renforcer la productivité agricole, et devenir ainsi plus compétitifs sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation.

4. Les pays en développement doivent faire preuve de plus de souplesse dans leurs politiques agricoles intérieures et dans la protection des frontières

Reconnaissant l'importance du secteur dans le monde en développement et son incapacité à s'adapter aux conditions changeantes, l'Accord sur l'agriculture comprend plusieurs dispositions portant sur le traitement spécial et différencié réservé aux pays en développement.

La souplesse fournie par ces dispositions doit être maintenue, voire renforcée. Par exemple, certains pays en développement pourraient être autorisés à rééquilibrer leurs mesures de soutien appliquées aux frontières et à l'intérieur pour des produits-clés déterminants pour leur sécurité alimentaire. En outre, la plupart des pays en développement ne peuvent bénéficier de la clause spéciale de sauvegarde et ne sont pas protégés contre d'éventuelles poussées soudaines des importations ni contre la baisse des cours mondiaux.

5. Des efforts sont également nécessaires pour faciliter encore l'accès aux marchés dans les pays développés

Il reste encore des crêtes tarifaires pour un certain nombre de produits intéressants à exporter pour les pays en développement; ceux-ci bénéficieraient d'une diminution de ces crêtes, par exemple l'horticulture en zones tempérées, le sucre, les céréales et la viande. De plus, la réduction de la progressivité des droits de douane leur permettrait d'exporter des produits transformés de plus grande valeur.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce continuent de poser des problèmes concernant l'accès aux marchés pour les pays en développement. Ils ont

besoin de temps, de ressources et de compétences techniques pour établir leur propre législation et mettre en place de nouvelles capacités pour satisfaire aux normes du marché mondial. Tous ont intérêt à harmoniser leurs normes nationales avec les normes internationales fondées sur la science. Cela permettrait non seulement de saisir plus rapidement les nouveaux créneaux sur les marchés d'exportation, mais cela profiterait aux consommateurs dans les pays et protégerait la santé des animaux et des végétaux.

6. Tribunes et conseils juridiques sont encore nécessaires pour les pays en développement qui abordent la question des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

Les droits de propriété intellectuelle liés aux intrants et aux technologies agricoles - y compris les brevets et la protection *sui generis* des obtentions végétales - pèsent lourdement sur l'évolution future du secteur agricole, sur les rapports entre pays développés et pays en développement et entre secteur public et secteur privé. La FAO tient surtout à ce que les droits de propriété intellectuelle soutiennent dans la pratique la croissance régulière de l'agriculture dans les pays pauvres et tiennent compte de leurs besoins spécifiques et de ceux de leurs petits exploitants agricoles.

De nombreux pays en développement ne disposent pas encore d'une "masse critique" minimale de spécialistes techniques et juridiques capables de participer aux négociations futures sur des questions liées aux droits de propriété intellectuelle et à l'agriculture, et de faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte. Nous estimons qu'il est important de développer rapidement cette capacité.

7. Mise en application effective de la Décision de Marrakech

La FAO partage l'inquiétude des pays en développement les moins avancés et importateurs nets de produits alimentaires au sujet de la lenteur des progrès faits depuis Marrakech pour ce qui concerne l'application de la Décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur ces pays. La FAO estime qu'il est essentiel que les négociations conduisent à l'application intégrale de la Décision, comme l'a vivement recommandé le Sommet mondial de l'alimentation.

Rôle de la FAO concernant la promotion de la sécurité alimentaire par le biais des réformes commerciales

La FAO fournit à ses États membres, développés et en développement, une gamme de services sur des questions liées au commerce agricole. Ceux-ci comprennent la surveillance des marchés des produits agricoles, les perspectives de l'alimentation et des évaluations de la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national; des avis et une formation sur des questions de commerce agricole; et la fourniture de tribunes intergouvernementales pour l'établissement de normes sanitaires et phytosanitaires.

Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 a chargé la FAO d'aider les pays en développement à préparer des négociations commerciales multilatérales dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts. L'objectif est qu'ils deviennent des partenaires bien informés et égaux.

À cet égard, les activités de la FAO se divisent en trois grands volets:

Premièrement, la FAO conduit des études analytiques sur le commerce agricole et la sécurité alimentaire. Nous venons de publier une première évaluation détaillée des effets du Cycle d'Uruguay sur les marchés agricoles et la sécurité alimentaire, et sommes en train de mettre la

dernière main à un volume sur l'expérience des pays en développement concernant l'application de l'Accord sur l'agriculture.

Deuxièmement, la FAO fournit une tribune intergouvernementale pour que les États membres établissent des normes pour le commerce agricole et des instruments internationaux pertinents. Il s'agit notamment de la Commission du Codex Alimentarius (conjointement avec l'OMS) pour des normes de qualité et de salubrité, la Commission de la Convention internationale pour la protection des végétaux pour des normes phytosanitaires. En outre, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO négocie actuellement la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques qui devrait réglementer l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages. Un autre accord international, qui a trait au rapport entre le commerce et la gestion des ressources naturelles, est le Code de conduite pour une pêche responsable.

Troisièmement, la FAO fournit des avis techniques et une assistance à ses États membres qui se préparent à devenir Membres de l'OMC et qui adaptent leurs politiques alimentaires et agricoles nationales. Elle les aide également à créer des systèmes de réglementation nationaux conformes aux Accords SPS et OTC. Elle donne également des conseils juridiques sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

L'Organisation a lancé récemment un programme de formation pour préparer des spécialistes du commerce provenant de pays en développement et de pays en transition à la prochaine série de négociations. Le programme englobe tous les Accords de l'OMC liés à l'alimentation et à l'agriculture.

Enfin, j'aimerais faire remarquer que, parmi les autres activités d'assistance technique de la FAO dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts, nombreuses sont celles qui visent à relever la production et la productivité alimentaires et agricoles et à augmenter la compétitivité dans ces secteurs. On s'attache également à améliorer l'efficacité des mécanismes du marché en mettant l'accent sur la participation du secteur privé.

Pour conclure, l'objectif principal de la FAO est de réduire la sous-alimentation partout dans le monde et de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous. La poursuite du processus de réforme du commerce agricole et l'établissement de normes fondées sur la science pour orienter et faciliter ce commerce sont décisifs pour atteindre cet objectif.
